



ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

eau
seine
NORMANDIE



Angélique LALEVÉE-PEZARD

Chef de service

Finances – Redevances et Primes

Agence de l'eau



Forum des acteurs de l'eau
SEINE-NORMANDIE



ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

eau
seine
NORMANDIE

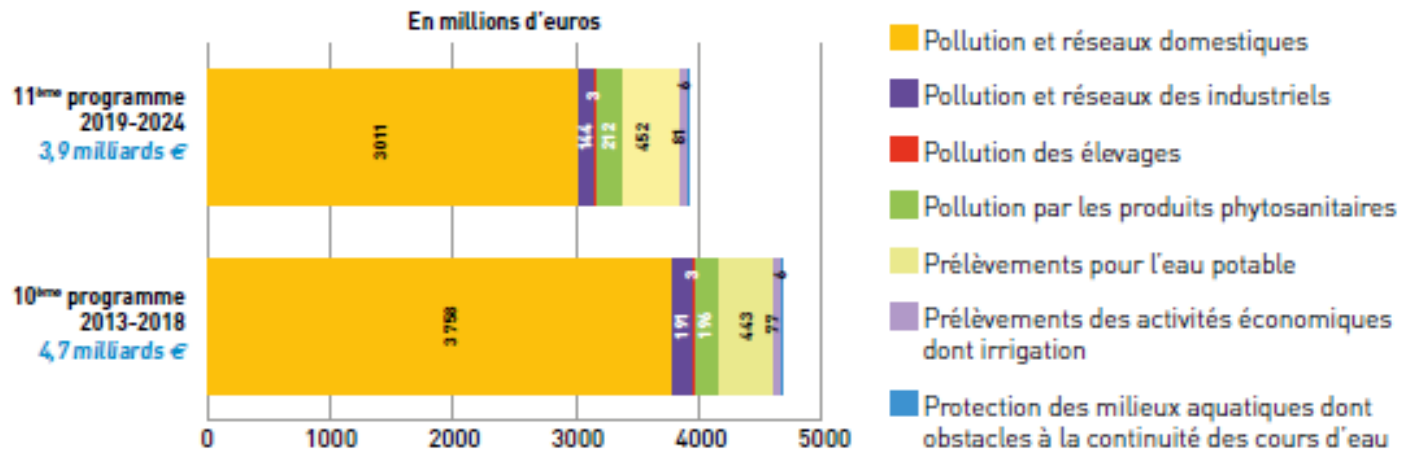


➤ Programme de 2019 à 2023

➤ Redevances et Primes de 2020 à 2024

Equilibre Recettes (redevance) – Dépenses (aides) – 11^{eme} programme

LES REDEVANCES : 3,9 milliards d'euros pour 2019-2024



- Recettes :

Baisse pression fiscale sur les consommateurs d'eau
Redevances rééquilibrées entre les catégories usagers

- Dépenses :

Baisse des primes pour épuration
Baisse des aides dans certains domaines

**REDEVANCES
des usagers
NON DOMESTIQUES**

Cas des industriels

**Dés 2019 : 100% des usages
télé déclarés**

Flux financiers vers l'Agence pour les usagers **NON** Domestiques – industriels



REDEVANCES
Dépend de l'activité industrielle
De l'élimination de la pollution



**FACTURE AU SITE
OU SIEGE
LOCALISE EN
FRANCE**

facture en € n° : 10003667

PAGE	DATE	CLIENT
1	11/07/2009	AGZ/ST/ST/ST

79410 Echus
Siret : 501055100014
Vendeur : non person

Mode de règlement : 3102-2009
Date d'échéance : 10 mai de la date
TVA Intracommunautaire : FR02305667

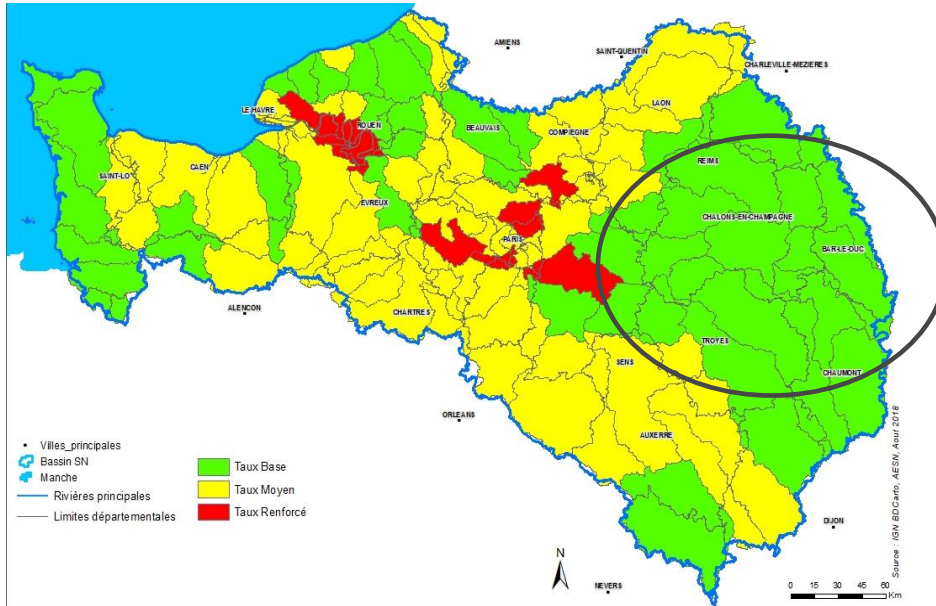
TVA	Code	Libelle	Quantité	Unité	P.U. HT	MT HT
2	P0M12	Remise autres (remise 2% déduction 92%) Rem de déduction remises	2	pourcent	1400.00	2 800.00
2	P0E02	Taux de gestion service (5 %) Déplacement matériel au service	1	lettre	52.00	52.00
2	P0E15	Coût utilisation offre	1	lettre	0.00	0.00

La TVA HT est soumise d'un reverse de 9% autres, soit 3.15%.

Montant	MT TVA	MT HT	TOTAL
3202.00	800.50	4002.50	4803.00

Cher 001 000 010 00014 Code APE: 8222C Code SIRET: 501055100014

Evolution des Redevances NON Domestiques



Domestiques

REDEVANCE POUR POLLUTION DE L'EAU D'ORIGINE NON DOMESTIQUE
 Activités industrielles (€/unité)
 Par élément constitutif de la pollution

Taux (€/unité)	Zone de base
Matières en Suspension (par kg)	0,15
Demande Chimique en Oxygène (par kg)	0,15
Demande Biochimique en Oxygène en 5 jours (par kg)	0,18
Toxicité Aiguë (MI) (par kiloéquitox)	15,00
Rejet en masse d'eau souterraine de Toxicité Aiguë (par kiloéquitox)	30,00
Azote réduit (par kg)	0,60
Azote oxydé, nitrites et nitrates (par kg)	0,18
Phosphore total, organique ou minéral (par kg)	1,20
METOX (par kg)	3,00
METOX rejetées dans les masses d'eau souterraine (par kg)	6,00
Composés organohalogénés adsorbables sur charbon actif (par kg)	7,00
Composés organohalogénés adsorbables sur charbon actif rejeté en masse d'eau souterraine (par kg)	20,00
Chaleur rejetée en mer (par mégathermie)	5,000
Chaleur rejetée en rivière, excepté en hiver (par mégathermie)	60,000
Substances dangereuses pour l'environnement rejetées dans les masses d'eaux superficielles (par kg)	8,300
Substances dangereuses pour l'environnement rejetées dans les masses d'eaux souterraines	16,600

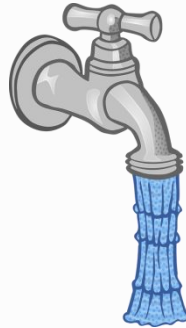
**TAUX PAR TYPE POLLUANTS
 STABLES** entre le 10 et 11eme programme

**IMPORTANCE DE L'ELIMINATION
 et
 DE LA PERFORMANCE DES OUVRAGES
 OU PROCEDES**

REDEVANCES et PRIMES des usagers DOMESTIQUES

Double flux financier de et vers l'Agence pour les usagers Domestiques

Délégataire
EPCI en régie



facture en € n° : 10003567

COGIVEA SARL
85 rue des marechaux
73410 Echère
Siret : 5015661000014
Vendeur : nom.prenom

PAGE 1 DATE 01/07/2008 CLIENT mZyWEH7Xp

entreprise test
10 rue de la gare
44170 Abbaretz

MODE DE REGLEMENT DATE D'ECHEANCE TVA Intracomunitaire
91070208 F8270156610

References : FACTURE EN EUROS N°10003567 Livraison :

TVA	Code	Libelle	Quantite	Unite	P.U. H.T.	MT H.T.
2	FORM12	formation autres (niveau 24, abréviation R21)	2	journee	1 400,00	2 791,83
2	HEBERC	travaux de déplacement compris travaux de gestion (niveau : 10 %) documents envoyés par courrier	1	liste	52,20	90,37
2	PREST15	Guide utilisateur offert	1	liste	0,00	0,00

Paiement à réception de la facture

Le Total HT étant compris d'une remise de 100 euros, soit 3,51%

	BASES HT	MT TVA	TOTAL
2	2 792,20	539,43	3 331,63
		HT : 2 792,20	
		T.T.A. : 539,43	

EURS
TOTAL HT 3 291,63
ACQUITE 0,00
NET A PAYER 3 291,63

Siret 5015661000014 Code APE : 6201Z SARL au capital de 10000 euros

REDEVANCES

- Pollution
- Prélèvement
- Collecte

Dépense

Maitre
d'ouvrage

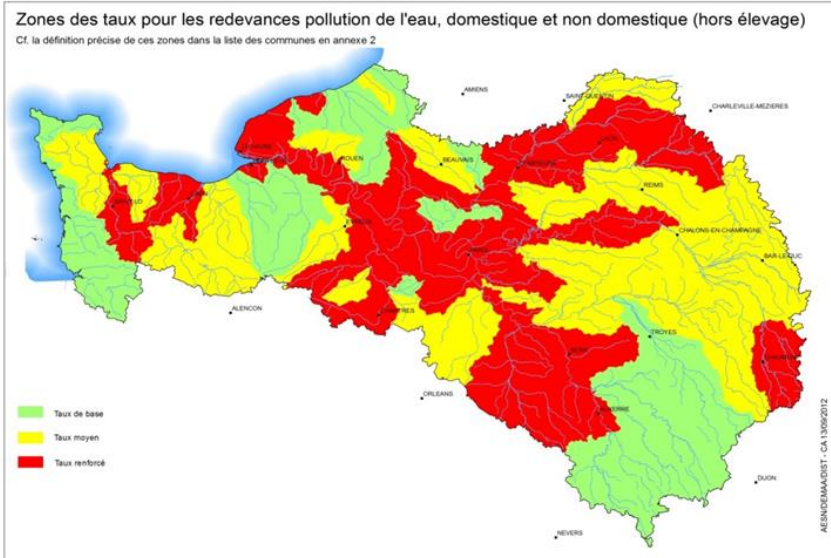


PRIMES
Recette

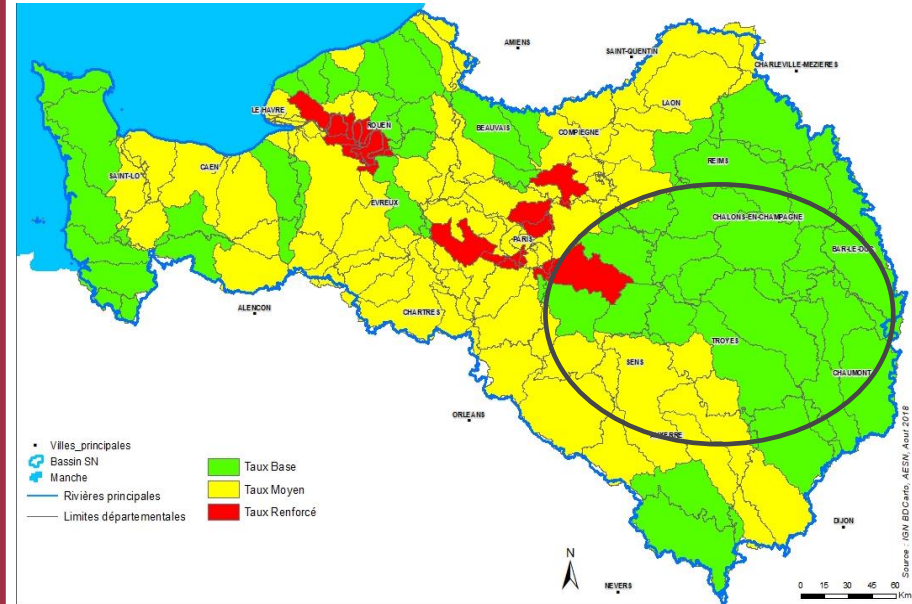
Redevances Domestiques

Comparaison 10^e / 11^e programme

X^{ème}



XI^{ème}



REDEVANCE POUR POLLUTION DE L'EAU D'ORIGINE DOMESTIQUE ET ASSIMILES DOMESTIQUES (€/m ³)			
Taux (€/m ³)	Zone de base	Zone moyenne	Zone renforcée
	0,2200	0,3800	0,4200
REDEVANCE POUR MODERNISATION DES RESEAUX DE COLLECTE - USAGES DOMESTIQUES (€/m ³)			
Taux (€/m ³)		0,300	

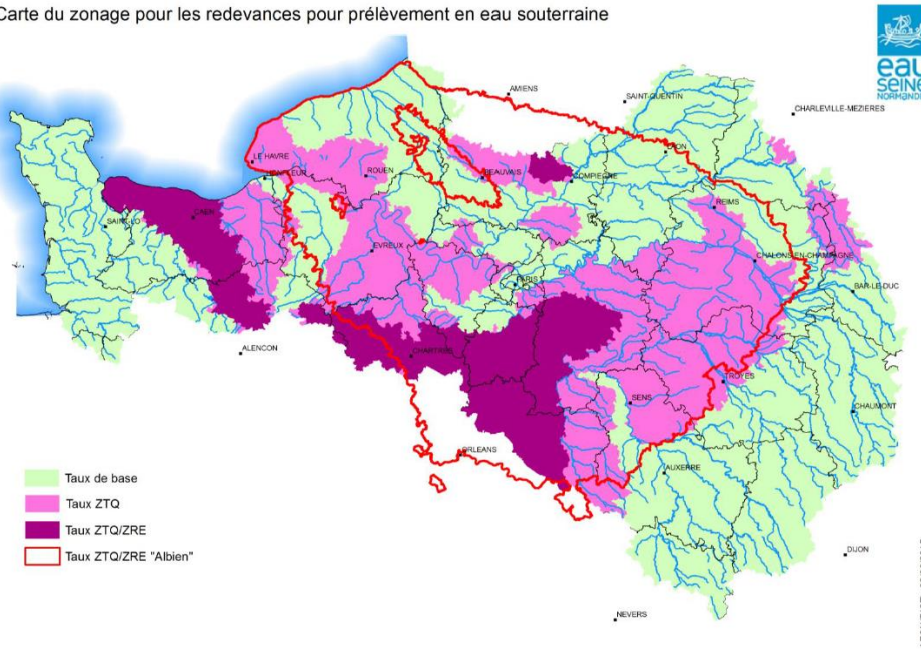
REDEVANCE POUR POLLUTION DE L'EAU D'ORIGINE DOMESTIQUE ET ASSIMILES DOMESTIQUES (€/m ³)		
Taux (€/m ³)	Zone de base	Zone moyenne
	0,2200	0,3800
REDEVANCE POUR MODERNISATION DES RESEAUX DE COLLECTE - USAGES NON DOMESTIQUES (€/m ³)		
Taux (€/m ³)		0,185

Volet redevances prélèvement

Comparaison 10^e / 11^e programme

X^{ème}

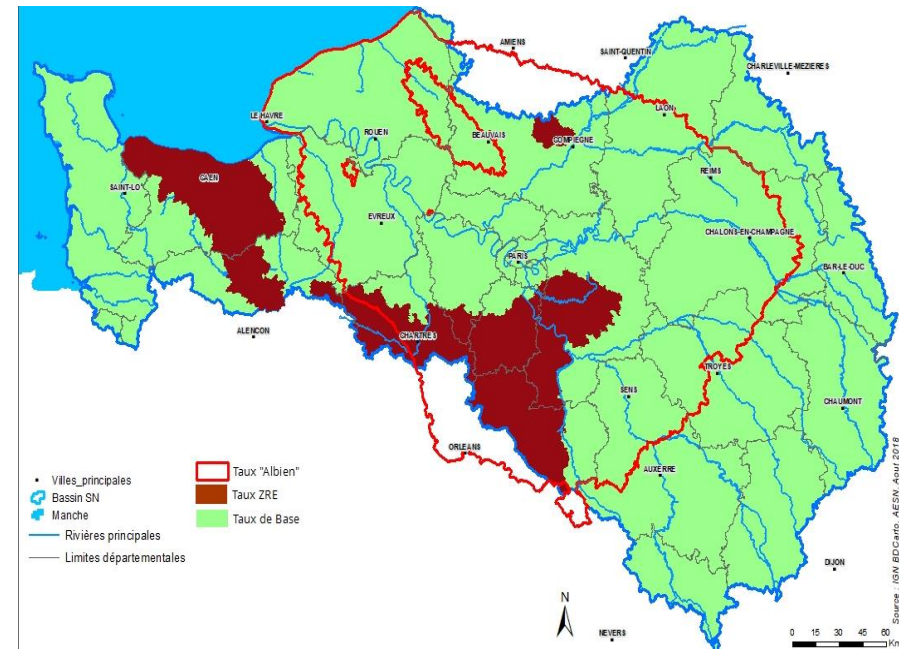
Carte du zonage pour les redevances pour prélèvement en eau souterraine



REDEVANCE POUR PRELEVEMENT SUR LA RESSOURCE EN EAU - (€/m ³) usage AEP eau souterraine			
Taux (€/m ³)	Zone de base	Zone ZTQ	Zone ZRE
	0,060	0,067	0,082

XI^{ème}

Zonage de redevance prélèvement eau souterraine 11^{ème} programme



REDEVANCE POUR PRELEVEMENT SUR LA RESSOURCE EN EAU - (€/m ³) usage AEP eau souterraine		
Taux (€/m ³)	Zone ESO	Zone base ZRE
	0,066	0,082

Double flux financier de et vers l'Agence pour les usagers Domestiques

Délégataire
EPCI en régie



facture en € n° : 10003567

COGIVEA
85 rue des maréchaux
75410 Eclaire
Siret : 50156561600014

PAGE 1 DATE 01/07/2008 CLIENT wZyWEtXp

entreprise fact. 10 rue de la gare 44170 Abbaretz

Vendeur : nom prénom

MODE DE REGLEMENT DATE D'ÉCHÉANCE TVA Intracomunitaire

01/07/2008 FRO/2015/05616

References : FACTURE EN EUROS N°10003567 Livraison :

TVA	Code	Libelle	Quantité	Unité	P.U. H.T.	MT H.T.
2	FORM12	Rembours autres (niveau 24, dénomination R27)	2	journee	1 400,00	2 791,63
2	HEBER2	Travaux de déplacement compris (hors de gestion normal - 10 %)	1	unité	52,20	50,31
2	PREST15	Document envoyé par courrier (Guide utilisateur offert)	1	unité	0,00	0,00

Paiement à réception de la facture

Le Total HT sera complété d'une remise de 100 euros, soit 3,51%

BASES HT	MT TVA	% TVA	TOTAUX
2	2 792,20	20,43	3 364,93
		ht :	2 792,20
		t.v.a. :	572,73

Form. TTC 3 364,93
acompte 0,00
net à payer 3 364,93

Siret 501 566 616 00014 Code APE : I2012 SARL au capital de 10000 euros

REDEVANCES

- Pollution
- Prélèvement
- Collecte

Dépense

Maitre
d'ouvrage



PRIMES
Recette

Primes pour épuration des maitres d'ouvrage domestiques

Évolutions

Maitre d'ouvrage



PRIMES
Recette

10^{eme}

MONTANT

Dépend de la pollution collectée (1 taux par paramètre)
De la performance d'élimination de la pollution

Dépend de la conformité réglementaire
de la station d'épuration (arrêté du 21/07/2015)

De la conformité réglementaire de surveillance
du système d'assainissement (arrêté du 21/07/2015)

De l'orientation du programme financier

11^{eme}

Primes pour épuration

Évolutions financières

- ▶ Un rythme de baisse avec un coefficient minorateur de prime: **-10 % / an**



Objectif : arrêt des primes en 2025 (pour le 12^o programme, l'agrégation de la redevance pollution et de la prime pour épuration est envisagé).

EVOLUTIONS TECHNIQUES

- Meilleure articulation des calculs de prime avec les avis police de l'eau notamment les **obligations liées** à l'arrêté d'auto surveillance de juillet 2015
- Dégressivité progressive si rien ne change

Conséquence des évolutions sur le double flux financier

Match baisse des taux / baisse des primes



COGIVEA
COGIVEA SARL
 65 rue des marchaux
 79410 Echœre
 Siret : 5015661000014
 Vendeur : nom prenom

facture en € n° : 10003567

PAGE	DATE	CLIENT
1	01/07/2008	wZyWEndtXp

entreprise host
 10 rue de la gare
 44170 Abbaretz

MODE DE REGLEMENT : 30 JOUR
 DATE D'ÉCHÉANCE : 30/07/2008
 TVA Intracommunautaire : FR0501566610

References : FACTURE EN EUROS N°10003567 Livraison :

TVA	Code	Libelle	Quantité	Unité	P.U. H.T.	MT H.T.
2	FORM12	Remise au titre de l'abandonnement (R2)	2	journee	1.400,00	2.791,83
2	HEBER2	Taux de déplacement compris	1	unité	52,20	50,37
2	PREST15	Incendie envoyé par courrier Guide utilisateur offert	1	unité	0,00	0,00

Paiement à réception de la facture

Le Total HT sera complété d'une remise de 100 euros, soit 3,51%

BASEN HT	MT TVA	TVA	TOTAL HT	TOTAL TTC	ACOMPRE	NET A PAYER
2.792,20	536,43	19,60	HT : 2.752,20 TVA : 536,43	3.291,63	0,00	3.291,63

Siret 501 566 610 00014 Code APE: 6212C SARL au capital de 10000 euros

REDEVANCES

- Pollution
- Prélèvement
- Collecte

Dépense



PRIMES

Recette

Evolution de la prime pour épuration en comparaison des redevances pollutions collectivités

agglomération de 50 000 Hab avec 1 step de 35000 EH et une
consommation

800 000 m³ d'eau

PERFORMANCES EGALES

1 NON CONFORMITE de mesure du débit sur un point de réseau
dit A2/ souci de respect arrêté local de rejet

ANNEE	2017	2019	2022	2024
COEF FINANCIER	1	0,8	0,5	0,3
MONTANT PRIME	141 162	64 800	45 200	20 000
MONTANT REDEVANCES (pollution et collecte)	- 577 210	- 324 000	- 324 000	- 324 000
ECART	- 436 048	- 259 200	- 278 800	- 304 000

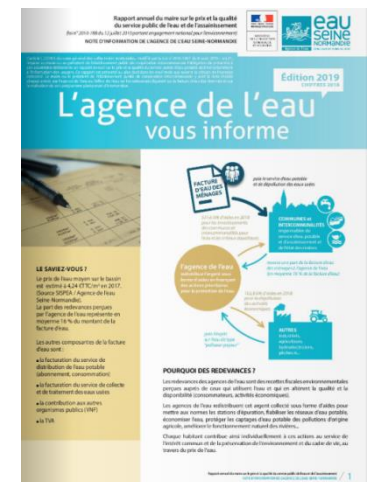
10^{eme}

11^{eme}

Conséquences pour le maître d'ouvrage sur la bassin de la Marne

- ▶ Examen et projection du budget assainissement
- ▶ Cette baisse de la pression fiscale peut permettre à la collectivité d'envisager d'investir davantage dans le renouvellement de ses infrastructures (eau et assainissement) sans augmenter le prix TTC du M³ vendu.
- ▶ Il est conseillé de communiquer sur la stratégie mise en œuvre

Pour mémoire, l'Agence diffuse annuellement une note à joindre à la facture d'eau des habitants explicitant les évolutions de taux de redevances





ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

eau
seine
NORMANDIE



➤ Vos questions

DTVM-Finances@aesn.fr

Merci de votre attention

